

Règlement des entraînements 2018 organisés par VERO

Inscription :

Envoyer le bulletin d'inscription de la journée choisit, y joindre le présent règlement signé et le chèque correspondant. Le chèque sera encaissé 1 mois avant le roulage sauf pour le roulage au Mans.

Aucune réservation par mail ou téléphone sera prise en compte

Déroulement :

Sur toutes les journées, vous aurez la possibilité de vous installer de 19h à minuit le veille du roulage. Le contrôle administratif est effectué avant le début de la journée de 7h00 à 8h40. La présence est obligatoire au briefing 8h40

Les débutants auront à leur disposition un pilote Marchal durant la journée et pourront demander conseils pour la position sur la moto, dans les courbes, etc. Ne pas hésitez, il est la pour vous.

Assurance :

Une assurance Responsabilité Civile est obligatoire sur circuit.

Soit une licence FFM à l'année ou une licence à la journée sur le site de la FFM 'Pass Circuit ou Pass Circuit ECO à présenter le jour du roulage.

Aucune autre assurance ne sera accepté. Il ne sera pas possible de remplir la version papier le jour du roulage

Pilote :

Les pilotes sont responsables de l'usage fait de leur moto sur la piste et ses abords.

L'entrée sur la piste nécessite un équipement complet en bon état :

- Casque intégral homologué 2205 P (**pas de Offroad ni de modulable**)
- Combinaison 1 ou 2 pièces zippées, gants cuir couvrant le poignet, bottes moto
- Une protection dorsale est obligatoire homologué 1621.2

Les pilotes s'engagent à ne pas rouler sous l'influence d'alcool, de médicaments ou de substances illicites.

Moto :

Les motos doivent être en parfait état de marche (pneus, plaquettes et aucune fuite) Des contrôles en cours d'entraînements seront effectués.

Sécurité :

Aucun déplacement de la moto avec moteur en marche n'est autorisé sur le paddock sans port du casque.

Aucun arrêt (sauf panne) sur la piste ni demi-tour n'est toléré.

Tout au long des entraînements, les participants s'engagent à respecter, sur la piste et ses abords, les directives données par l'organisation / les commissaires de piste.

Ceci concerne en particulier la présentation sur la piste des drapeaux de couleur.

Toute mise en danger d'autrui ou manquement aux règles de sécurité pourra entraîner, de la part de l'organisation, un avertissement, voire une exclusion partielle ou définitive de la piste sans aucun droit à remboursement.

Les enfants de -14 ans doivent être accompagnés d'un adulte et les animaux tenus en laisse.

L'utilisation de véhicule de type moto cross, trial, quad, mini moto, trottinette à moteur, rollers etc..., est formellement interdite sur les voies de dessertes, pistes annexes, parkings et buttes.

Dégradations, vols :

Toute dégradation de la responsabilité d'un pilote ou de son entourage restera à sa charge.

L'organisation VERO dégage sa responsabilité en cas de vols ou de dommages subis lors des entraînements.

L'utilisation de fixations risquant de détériorer le revêtement de sol est proscrite. Tout piquetage est donc interdit. **Il est interdit de laisser les pneus usagés sur le circuit,**

Des réservoirs spéciaux sont prévus pour tous les fluides (huile, liquide de refroidissement,

Je m'engage à régler au circuit, sur place lors de ma présence dans l'enceinte du circuit, toute facture qui me sera présentée et qui portera sur des dommages que j'aurais causés aux infrastructures et biens mobiliers utilisés par le circuit (pile de pneus, toile caoutchouc, rails de sécurité, absorbants, poteau de rails de sécurité, extincteur, astroturf),

Annulation :

L'organisation VERO se réserve le droit d'interrompre, d'annuler ou de modifier, sans indemnisation ni remboursement, le déroulement des entraînements pour cas de force majeure telle qu'un accident ou le nettoyage de la piste,

Les conditions météorologiques ne constituent pas un cas de force majeure et ne donnent pas lieu à remboursement.

Vous pouvez souscrire une assurance annulation sur le site d'assurance piste.fr .

Demande d'annulation d'inscription par un pilote :

Les annulations d'inscriptions ne donnent lieu à aucun remboursement à moins de 30 jours. (90 jours pour le Mans)

Vous pouvez souscrire une assurance annulation sur le site

http://www.assurancepiste.com/souscription_circuit.php?vehicule=moto&duree=jour

Le pilote peut demander à l'organisation VERO le transfert de son inscription à un autre pilote, il aura 30€ de frais de dossier.

Les absences non signalées avant le début des entraînements ne peuvent en aucun cas donner lieu à remboursement même avec certificat médical .

Acceptation :

J'accepte sans réserve le présent règlement et celui interne à chaque circuit.

Le : / /2018

Nom, prénom et signature obligatoire: